



**Commune
de Saint-Prex**

**PRÉAVIS de la Municipalité
au Conseil communal**

Préavis n° 03/05.2017 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de Fr. 2'585'500.– pour financer la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou, ainsi que l'aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Historique et enjeux

Le présent projet poursuit l'objectif de la mise en séparatif intégrale des eaux à évacuer sur tout le territoire communal.

Pour éviter des difficultés et des coûts supplémentaires, une partie du projet global du séparatif du secteur Taillecou/RC1 (1^{re} étape des travaux dans le secteur; artère secondaire) a été réalisée en 2016, de façon anticipée et par nécessité, sur la parcelle n° 197 sise à la route de Morges, sur laquelle deux nouveaux immeubles sont en cours de construction (voir le préavis n° 17/09.2015).

Il s'agissait en l'occurrence du tronçon entre la RC1 (à la hauteur de «Coop-Pronto») et l'avenue de Taillecou (en haut des escaliers d'accès à la buvette du CNT). Ce tronçon a été construit partiellement à l'aide d'un micro-tunnelier pour traverser la RC1. Cette artère secondaire du projet global, séparée en tuyaux pour les eaux claires (EC) et les eaux usées (EU), est en attente de la réalisation de la suite du séparatif dans le secteur, ce qui signifie qu'actuellement les EU et EC rejoignent encore toutes les deux un collecteur unitaire en aval de la parcelle n° 197. Il y a également une part de séparatif exécutée en attente de raccordement à la RC1 à l'endroit du «Banc-des-Pauvres». Pour des raisons d'efficacité, une rapide réalisation du solde des travaux de séparatif s'impose.

Bien que la mise en séparatif constitue dans le présent préavis la raison principale pour les travaux à entreprendre, ce n'est pas le seul objet qui vous est soumis aujourd'hui. La vétusté des conduites d'eau potable et la nécessité d'optimiser l'éclairage public dans le secteur engendrent des travaux supplémentaires qu'il s'agit de coordonner avec les fouilles prévues. Finalement – et dans le but de joindre l'utile à l'agréable – nous vous soumettons le projet d'une optimisation de l'aménagement de l'espace Est du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, afin de répondre à des exigences croissantes des diverses sociétés locales ou des tiers, qui utilisent le Vieux-Moulin pour de nombreuses manifestations.

Tous ces travaux prévus dans le secteur sont très lourds et pénaliseront pendant plusieurs mois les habitants, riverains, commerçants et organisateurs de manifestations. Voilà pourquoi nous réunissons un maximum d'objectifs dans ce préavis, plusieurs chantiers successifs dans ce même secteur n'étant pas envisageables.

II. Contexte général en ce qui concerne l'évacuation des eaux

Le Plan général de l'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Saint-Prex prévoit la mise en conformité de l'évacuation des eaux, à savoir la poursuite de la mise en séparatif des EU/EC.

Le secteur compris entre la RC1, l'avenue de Taillecou et la rue du Motty est actuellement encore en majeure partie équipé du système unitaire (EU/EC mélangées). Il doit faire l'objet d'une mise en conformité complète, dont la réalisation est prévue pendant la législature en cours.

Le projet global de mise en conformité prévoit une artère principale de collecteurs EU/EC située à l'avenue de Taillecou, ceci depuis le quai du Suchet tout au Sud, où se trouve la station de relevage des EU, jusqu'au «Banc-des-Pauvres». Cette opération permettra de collecter séparément les EU en provenance de la route de Morges de part et d'autre du «Banc-des-Pauvres», ainsi que de tout le coteau situé au Nord-Ouest. A noter à ce propos que dans le secteur situé côté Genève du carrefour du «Banc-des-Pauvres», des collecteurs EU/EC en attente ont aussi déjà été posés en 2012 dans le cadre de la création du trottoir (côté Jura de la RC1), collecteurs qui pourront être raccordés et donc mis en service lors de l'étape de l'avenue de Taillecou.

III. Remarques concernant tous les travaux dans le secteur

Considérant qu'un projet de voie verte est actuellement en cours d'élaboration avec Région Morges et que des aménagements devront être entrepris dans ce cadre-là, la Municipalité renonce, pour le moment, à procéder à la réfection totale du revêtement de l'avenue de Taillecou et du carrefour Taillecou/Morges/Perreret. La réfection se limitera aux zones des fouilles, à l'exception des travaux autour du centre du Vieux Moulin.

Une détermination de la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP; composants de la houille demandant un traitement spécial) des enrobés a été effectuée sur deux échantillons prélevés le 27 septembre 2011. L'un des échantillons révèle des valeurs dans le liant de l'ordre de 27'500 mg/kg. Les matériaux résultant du dégrappage et du rabotage devront être stockés en décharge spéciale surveillée. Ne connaissant pas l'étendue de la surface infectée, le bureau d'ingénieurs a considéré, dans les quantités du présent préavis, que 50% de l'enrobé était touché.

Les services de distribution ont été consultés en 2011, lors de l'élaboration du projet. Ils le seront une nouvelle fois avant le début des travaux, afin de favoriser les synergies.

IV. Description des ouvrages proposés

1. Mise en séparatif (2^e étape des travaux dans le secteur; artère principale)

La deuxième étape est divisée en deux tronçons, le premier allant de la RC1 au chemin du Vieux-Moulin et le deuxième du chemin du Vieux-Moulin à la station de pompage (STAP) P2 au quai du Suchet.

- **Tronçon n° 1: RC1 – chemin du Vieux-Moulin**
Les travaux de génie civil seront exécutés par étapes, en principe de chambre à chambre. Au vu de l’ampleur des travaux sur ce tronçon de l’avenue de Taillecou, le transit des véhicules sera impossible pendant plusieurs mois.
Les raccordements EU et EC des particuliers sont comptés jusqu’en limite du domaine public.
Le contrôle de la mise en séparatif des habitations après travaux sera effectué par les collaborateurs communaux, en collaboration avec le bureau d’ingénieurs.
- **Tronçon n° 2: chemin du Vieux-Moulin – STAP P2**
Les travaux prévus, soit le gainage, le tubage des collecteurs EU/EC existants, la construction de nouvelles chambres de visite ou le remplacement des couvercles d’accès n’engendreront que des fermetures sporadiques du trafic.
Une partie des travaux se déroulant dans une zone SII proche du captage communal du Vieux-Moulin, la Direction générale de l’environnement demande que les travaux fassent l’objet d’une surveillance hydrogéologique. Le coût de ce contrôle est compté dans le présent préavis.

2. Remplacement de la conduite d’eau potable

La conduite d’eau potable sera remplacée entre le «Banc-des-Pauvres» et le chemin du Vieux-Moulin, mais aussi, à titre préventif pour éviter une intervention future, sous la future place devant le Vieux-Moulin (voir point 4 ci-dessous).

Le présent préavis tient compte de la réalisation simultanée des travaux d’égouts et du remplacement de la conduite d’eau potable dans le but de bénéficier de la synergie découlant de cette coordination.

Les transferts des prises particulières sont comptés jusqu’en limite du domaine public. Le tronçon entre ce point et le bâtiment, s’il doit être remplacé, sera payé par le propriétaire concerné.

3. Eclairage public

Les coûts pour le déplacement et le remplacement des candélabres de l’avenue de Taillecou figurent dans le présent préavis.

Les candélabres sont remplacés. Ceux situés entre la rue du Motty et le chemin du Vieux-Moulin resteront au même emplacement, contrairement à ceux du secteur situé entre le chemin du Vieux-Moulin et le haut de l’avenue de Taillecou qui seront placés côté lac.

4. Aménagement d’une place devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Nous profitons des réfections lourdes entreprises dans ce secteur pour améliorer la fonctionnalité et la convivialité de l’esplanade située devant le Vieux-Moulin. L’occasion est tout simplement unique, car des travaux d’infrastructures de cette ampleur ne seront plus entrepris pendant plusieurs générations. En plus, tous les corps de métier seront sur place.

L’intégration de ce projet dans le présent préavis permet donc de profiter d’une synergie considérable et, en outre, les prix de la construction sont actuellement très bas.

Cet extraordinaire endroit sera pour la population une belle place de fête et pour les touristes une magnifique carte de visite de notre village. Dans ce sens, ce projet s’inscrit dans la logique de la promotion de la culture, du tourisme et des sociétés locales. L’Abbaye, «Saint-Prex sur les quais», la fête patriotique du 1^{er} août, les manifestations récurrentes et extraordinaires des autres sociétés locales, mais aussi les locataires privés du Vieux-Moulin profiteront d’un espace plus festif et mieux adapté à un grand public. Sérénades, concerts en plein air et rassemblements publics trouveront un écrin féérique qui ajoutera une vraie plus-value à notre déjà très apprécié centre culturel et sportif.

Finalement n’oublions pas que Saint-Prex fêtera son 800^e anniversaire en 2034, ce qui – du point de vue urbanistique – est demain.

Une légère surélévation devant le centre du Vieux-Moulin, quelques marches d’escalier vers le lac, des pavés dessinant notre fleur emblématique et des luminaires mettant en valeur ce patrimoine nouveau et existant, voilà pour l’essentiel les aménagements que nous vous proposons.

V. Devis estimatif

Collecteurs communaux EU/EC

Travaux de terrassement	Fr. 600'000.00
Fourniture et pose des collecteurs EU/EC	Fr. 310'000.00
Réhabilitation des collecteurs existants par gainage dans les zones S du puits de pompage, tronçon chemin du Vieux-Moulin – STAP P2 (quai du Suchet)	Fr. 142'000.00
Reprise des collecteurs aménagés en attente au «Banc-des-Pauvres»	Fr. 60'000.00
Marquage	Fr. 13'000.00
Surveillance hydrogéologique des travaux	Fr. 2'500.00
Contrôle par caméra télévidéo des anciens collecteurs unitaires	Fr. 2'500.00
Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux	<u>Fr. 123'500.00</u>
Sous-total	Fr. 1'253'500.00
TVA 8%	<u>Fr. 100'300.00</u>
Total	Fr. 1'353'800.00

Conduite d’eau potable

Travaux de terrassement	Fr. 159'000.00
Fourniture et pose de la conduite	Fr. 63'000.00
Reprise des conduites en attente au bas du chemin de Perreret	Fr. 60'000.00
Transferts des prises particulières et alimentation provisoire pendant les travaux	Fr. 39'000.00
Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux	<u>Fr. 30'100.00</u>
Sous-total	Fr. 351'100.00
TVA 8%	<u>Fr. 28'100.00</u>
Total	Fr. 379'200.00

Eclairage public

Démontage, fourniture, alimentation et génie civil	Fr. 173'600.00
TVA 8%	<u>Fr. 13'900.00</u>
Total	Fr. 187'500.00

Aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Aménagement de surface à l'Est du Vieux-Moulin	Fr. 354'000.00
Eclairage public de la place et des arbres	Fr. 198'000.00
Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux	<u>Fr. 63'700.00</u>
Sous-total	Fr. 615'700.00
TVA 8%	<u>Fr. 49'300.00</u>
Total	Fr. 665'000.00

Récapitulation:

• Collecteurs communaux EU/EC projetés	Fr. 1'353'800.00
• Conduite d'eau potable	Fr. 379'200.00
• Eclairage public	Fr. 187'500.00
• Aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	<u>Fr. 665'000.00</u>
Total TTC	Fr. 2'585'500.00

Ces montants comprennent 10% de divers et imprévus.

VI. Incidences financières

Ces dépenses seront financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Elles seront amorties dès 2020, de la manière suivante:

- Collecteurs communaux EU/EC: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 45'200.–, le solde la dernière année;
- Conduite d'eau potable: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 12'650.–, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA de l'ordre de 20 à 25%;
- Eclairage public: en 10 ans, par tranches annuelles de Fr. 18'750.–, le solde la dernière année;
- Aménagement de surface à l'Est du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 22'200.–, le solde la dernière année.

La mise en séparatif prévue augmente considérablement l'efficacité de la STEPi (moins d'eau parasite à traiter) et réduit par là-même les frais d'exploitation de cette dernière et de la STAP P2.

VII. Impact sur l'environnement

Les travaux prépondérants du présent préavis poursuivent les objectifs généraux du PGEE prévoyant à terme la mise en système séparatif intégral du territoire communal construit. Avec ces travaux, les exigences en matière de protection de la nature, notamment celles de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux), sont respectées.

VIII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou, ainsi que l'aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit les sommes de:
 - Fr. 1'353'800.– pour les collecteurs,
 - Fr. 379'200.– pour la conduite d'eau potable,
 - Fr. 187'500.– pour l'éclairage public,
 - Fr. 665'000.– pour l'aménagement de la place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin;
3. d'admettre que ces dépenses soient financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que ces dépenses soit amorties, dès 2020, de la manière suivante:
 - Collecteurs communaux EU/EC: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 45'200.–, le solde la dernière année;
 - Conduite d'eau potable: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 12'650.–, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA de l'ordre de 20 à 25%;
 - Eclairage public: en 10 ans, par tranches annuelles de Fr. 18'750.–, le solde la dernière année;
 - Aménagement de la place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin: en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 22'200.–, le solde la dernière année;
5. de prendre note que l'incidence sur le budget de fonctionnement sera positive.

Préavis n° 03/05.2017 – section des infrastructures – demande d'un crédit de Fr. 2'585'500.– pour financer la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou, ainsi que l'aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Page 7 sur 7

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2017

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
D. Mosini



La Secrétaire
A. Guyomard

Déléguée municipale: M^{me} Barbara Regamey, municipale

Annexes: plans

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 3 mai 2017.